

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Taux des 3 taxes**

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales sur les chiffres de 2017, à savoir :

Libellé	Taux 2017 (en %)	Taux 2018 (en %)
Taxe d'habitation	5,92	5,92
Foncier bâti	11,85	11,85
Foncier Non Bâti	28,89	28,89

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



COMMUNE : 079 BOUGNON

ARRONDISSEMENT : 70 VESOUL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE



N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2017 (1)	Taux d'imposition communaux de 2017 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2018 (3)	Bases d'imposition provisionnelles 2018 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	5,92	>>>	618 600	36 621
Taxe foncière (bâti).....	11,85	>>>	362 400	42 944
Taxe foncière (non bâti).	28,89	>>>	30 800	8 898
CFE.....	>>>	>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				
Total :				88 463

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

92 816 - 3 149 -  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 (5)

Produit de la CVAE (9) - TASCOM (10) - DCRTP (11)  
 1 204 + 88 463 =  
 Versement GIR (1) Prélèvement GIR (1) Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) +

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) (8)	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10) (12)	Bases d'imposition provisionnelles 2018 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	88 463	5,92	5,92	618 600	36 621
Taxe foncière (bâti).....	88 463	11,85	11,85	362 400	42 944
Taxe foncière (non bâti).	88 463	28,89	28,89	30 800	8 898
Produit à taux constants					
Produit fiscal attendu					88 463

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

VESOUL  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
JEAN PAUL JOUBERT  
15 MARS 2018

Le préfet,  
le

A Bougnon  
Le maire,  
le 6/4/2018



REÇU EN PRÉFECTURE  
le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES  
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 079 BOUGNON

ARRONDISSEMENT : 70 VESOUL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spécifique (TP)

b. Réduction des bases des créations d'établissements

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire

d. Autres allocations

Dotation pour perte de THLY :

1 968	
60	
0	
0	
1 121	
0	
0	
0	
0	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrévée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

7 614

>>>

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental		Taux 2017 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 - col.16)
	national	14		
Taxe d'habitation.....	24,47	16,49	10,30000	50,88
Taxe foncière (bâti).....	21,00	17,60	1,84000	50,66
Taxe foncière (non bâti).	49,46	34,21	5,26000	118,39
C.F.E.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	20,52
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	>>>	
communal	>>>	

18 DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)**

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et celui de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

**Commune :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 289 288,56 € donc au BP 289 288 €  
Investissement D001 : 52 583,73 € donc au BP 52 584 €  
Compte 1068 : 52 584 €

**Eau et assainissement :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 30 125,02 € donc au BP 30 125 €  
Investissement R002 : 106 180,18 € donc au BP 106 180 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Budget primitif 2018**

Dans la même séance, le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de la Commune pour l'année 2018. Il a été voté au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

**Commune :**

<i>Section fonctionnement :</i>	Dépenses :	517 063 €	Recettes :	517 063 €
<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses :	380 392 €	Recettes :	380 392 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*





# COMMUNE DE BOUGNON

## Note de synthèse

### BUDGETS PRIMITIFS 2018

#### **BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :**

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

##### **Fonctionnement en €**

Recettes R002 : 30 125,02 donc au BP 30 125

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont arrêtées à 119 610 €.

Le tarif de l'eau reste inchangé, il nous permet d'envisager les travaux prévus.

##### **Investissement en €**

Recettes R002 : 106 180,18 donc au BP 106 180

En investissement, les travaux envisagés sont conséquents :

- 1 – Résorption des eaux claires parasites,
- 2 – Rénovation lagunage,
- 3 – Raccordement partie sud du village à la STEP.

Nous encaisserons le FCTVA et réaliserons un emprunt.

Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 1 188 035 €.

#### **BUDGET COMMUNAL :**

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

##### **Fonctionnement en €**

Recettes R002 : 289 288,56 donc au BP 289 288

##### **Investissement en €**

Dépenses D 001 : 52 583,73 donc au BP 52 584

Recettes 1068 : 52 583,73 donc au BP 52584

##### **Section de fonctionnement :**

La société Inter'maide (prestataire de travaux) réalisera de rénovation de la salle du conseil.  
Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 517 063 €.

##### **Gestion du Personnel : Aucune variation**

1 adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : 32 h /35 h \*  
2 h/35 h

\*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

##### **Emprunt :**

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.

Ratio solvabilité 2018 : 23,09 %

Encours de la dette /Caf brute 2018 : 1,27 %

##### **Section d'investissement :**

###### *Dépenses :*

Les plus gros travaux prévus sont :

- Phase PLU – PADD et OAP,
- Isolation d'un logement communal,
- Mise en accessibilité bâtiments publics,
- Rénovation voirie.

###### *Recettes :*

Nous encaisserons la subvention DETR (PLU) ainsi que le FCTVA de l'année 2016. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 380 392 €.



Le Maire,  
D.HUGEDET

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,  
A Bougnon, le 06/04/2018  
Le Maire,



Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Bougnon, le 06/04/2018

Date de convocation : 27/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSHENRY Bernard	
GROSJEAN Françoise	
HUGEDET Didier	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

VON FELTEN Karl	
-----------------	---

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ..... le .....



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Budget primitif 2018**

Dans la même séance, le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2018. Il a été voté au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

**Eau et Assainissement :**

<i>Section fonctionnement :</i>	Dépenses :	119 610 €	Recettes :	119 610 €
<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses :	1 188 035 €	Recettes :	1 188 035 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

**Le Maire,**



# COMMUNE DE BOUGNON

## Note de synthèse

### BUDGETS PRIMITIFS 2018

#### **BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :**

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

##### **Fonctionnement en €**

Recettes R002 : 30 125,02 donc au BP 30 125

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont arrêtées à 119 610 €.

Le tarif de l'eau reste inchangé, il nous permet d'envisager les travaux prévus.

##### **Investissement en €**

Recettes R002 : 106 180,18 donc au BP 106 180

En investissement, les travaux envisagés sont conséquents :

- 1 – Résorption des eaux claires parasites,
- 2 – Rénovation lagunage,
- 3 – Raccordement partie sud du village à la STEP.

Nous encaisserons le FCTVA et réaliserons un emprunt.

Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 1 188 035 €.

#### **BUDGET COMMUNAL :**

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

##### **Fonctionnement en €**

Recettes R002 : 289 288,56 donc au BP 289 288

##### **Investissement en €**

Dépenses D 001 : 52 583,73 donc au BP 52 584

Recettes 1068 : 52 583,73 donc au BP 52584

##### **Section de fonctionnement :**

La société Inter'maïde (prestataire de travaux) réalisera de rénovation de la salle du conseil.  
Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 517 063 €.

##### **Gestion du Personnel : Aucune variation**

1 adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : 32 h /35 h \*  
2 h/35 h

\*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

##### **Emprunt :**

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.

Ratio solvabilité 2018 : 23,09 %

Encours de la dette /Caf brute 2018 : 1,27 %

##### **Section d'investissement :**

###### *Dépenses :*

Les plus gros travaux prévus sont :

- Phase PLU – PADD et OAP,
- Isolation d'un logement communal,
- Mise en accessibilité bâtiments publics,
- Rénovation voirie.

###### *Recettes :*

Nous encaisserons la subvention DETR (PLU) ainsi que le FCTVA de l'année 2016. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 380 392 €.



Le Maire  
D.HUGEDET

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,  
A Bougnon, le 06/04/2018  
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.

A Bougnon, le 06/04/2018

Date de convocation : 27/03/2018

Les membres du Conseil d'Administration,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSHENRY Bernard	
GROSJEAN Françoise	
HUGEDET Didier	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

VON FELTEN Karl	
-----------------	---

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Subventions**

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

SPA - Boule de poils	1 € par habitant 552 €	A l'unanimité
Mission Locale	1.10 € par habitant 607,20 € arrondi à 608 €	A l'unanimité
Anciens combattants	100 €	A l'unanimité
Coopérative scolaire RPI	12 € par élève Selon projet déposé par l'école	A l'unanimité
Gratuité collégien (secondaire)	12 € par élève	A l'unanimité
Voyages scolaires primaires et secondaires	20 € une fois par an par élève	A l'unanimité
Subvention valable pour poursuite d'étude ou pour obtention du permis de conduire sur présentation d'avis de taxe d'habitation	Forfait de 224 € valable pour une demande possible / pers.	A l'unanimité
ADMR - AD	100 €	A l'unanimité
ADMR - SD	100 €	A l'unanimité
Cartes Jeunes	8 €	A l'unanimité

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : PHASE PADD - PLU**

Dans la même séance, le Maire rappelle la présentation de la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors du précédent conseil municipal, rappelle les différentes remarques formulées au cours du débat qui en a suivi et les différentes options d'aménagement proposées par IAD, au nombre de quatre.

Afin d'envisager toutes les possibilités d'aménagement, deux autres options d'aménagement sont proposées :

- l'une globale située sur le secteur des Nurets-Bouloye présentant un certain attrait géographique en remplacement du secteur de la Pellerotte,
- une seconde multiple s'appuyant notamment sur les zones NA de l'ancien POS.

Après avoir évoqué les six options, après avoir cerné les avantages et les inconvénients de chacune d'elles, après les avoir classées par ordre de préférence, il est proposé de soumettre l'option "multiples secteurs", classée en tête, au cabinet IAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;





PLU – BOUGNON - PHASE PADD

Proposition	Avantages	Inconvénients	Classement individuel							Bilan	
N°1	Pellerotte + Frêterie Maîtrise foncière + vue vallon de la Scyotte	Réseau voirie humidité peu d'attrait 2 propriétaires différents	5	5	4	6	6	6	4	6	6ème
N°2	Pellerotte + Frêterie-Bouloye Maîtrise foncière	Empiètement zone U accès	6	6	6	5	5	5	5	4	5ème
N°3	Pellerotte + Bouloye Maîtrise foncière + attrait géographique		1	4	2	3	1	4	3	3	4ème
N°4	Pellerotte + Petite Chenevières Maîtrise foncière + vue vallée Scyotte		2	2	5	4	4	2	6	5	3ème
N°5	Nurets global Attrait géographique	Maîtrise foncière	4	3	1	1	3	3	2	1	2ème
N°6	Multiple ex zones NA Maîtrise foncière Présence réseaux ¾ Homogénéité zone U		3	1	3	2	2	1	1	2	1ère

REÇU EN PREFECTURE  
 le 12/04/2018  
 Application agréée E-legalite.com





Proposition N°1

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°2

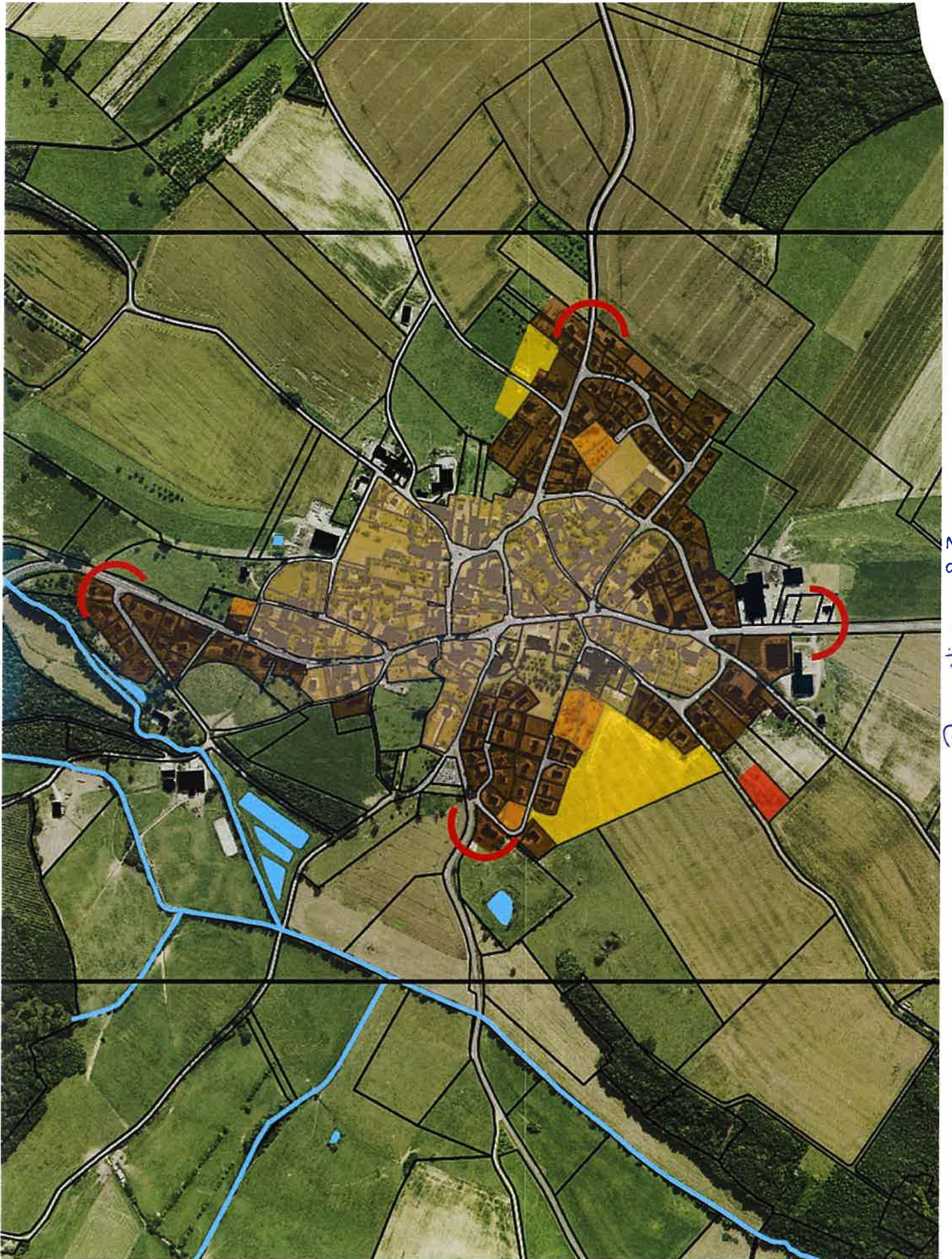
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition n° 3

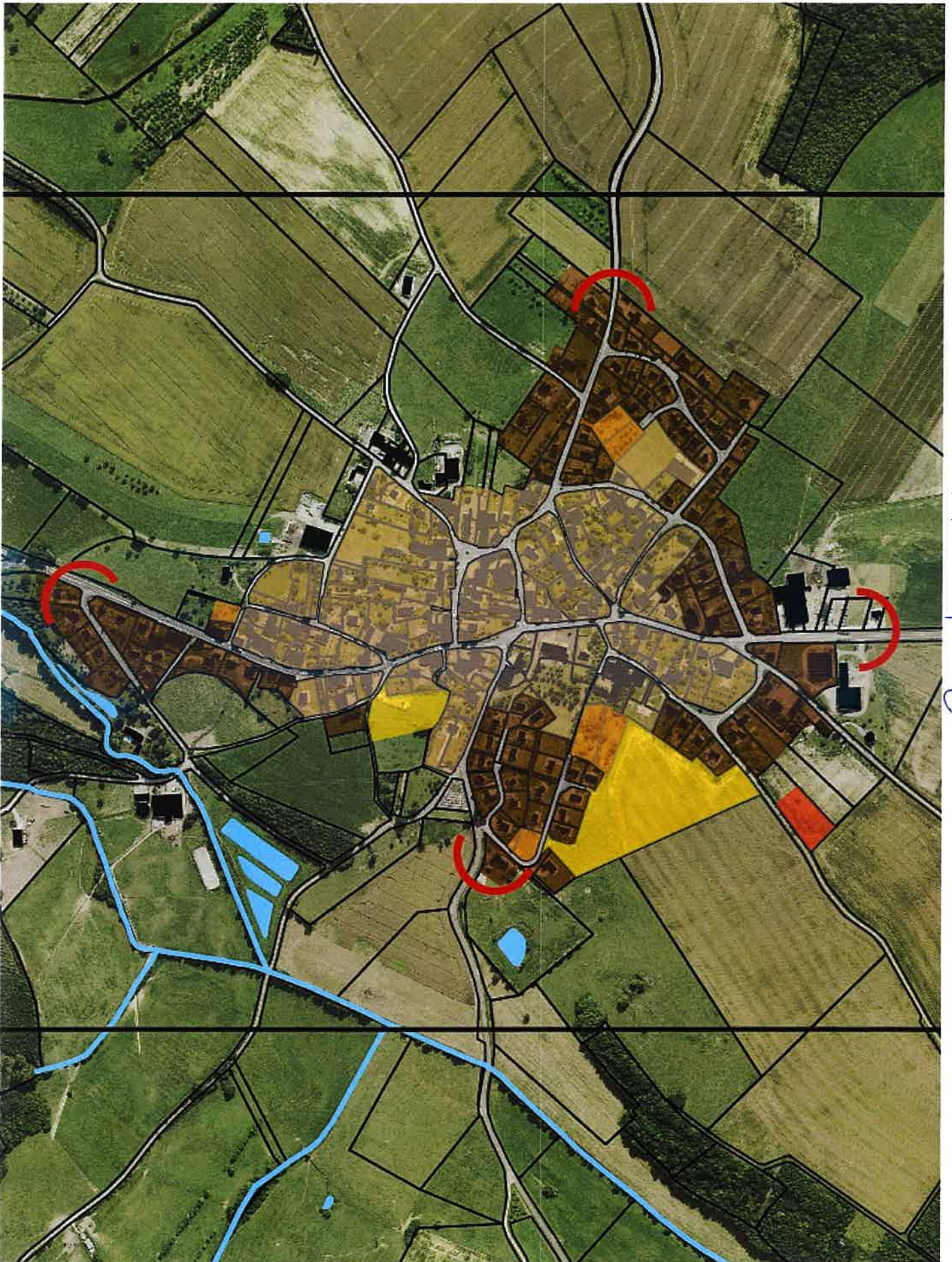
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°4

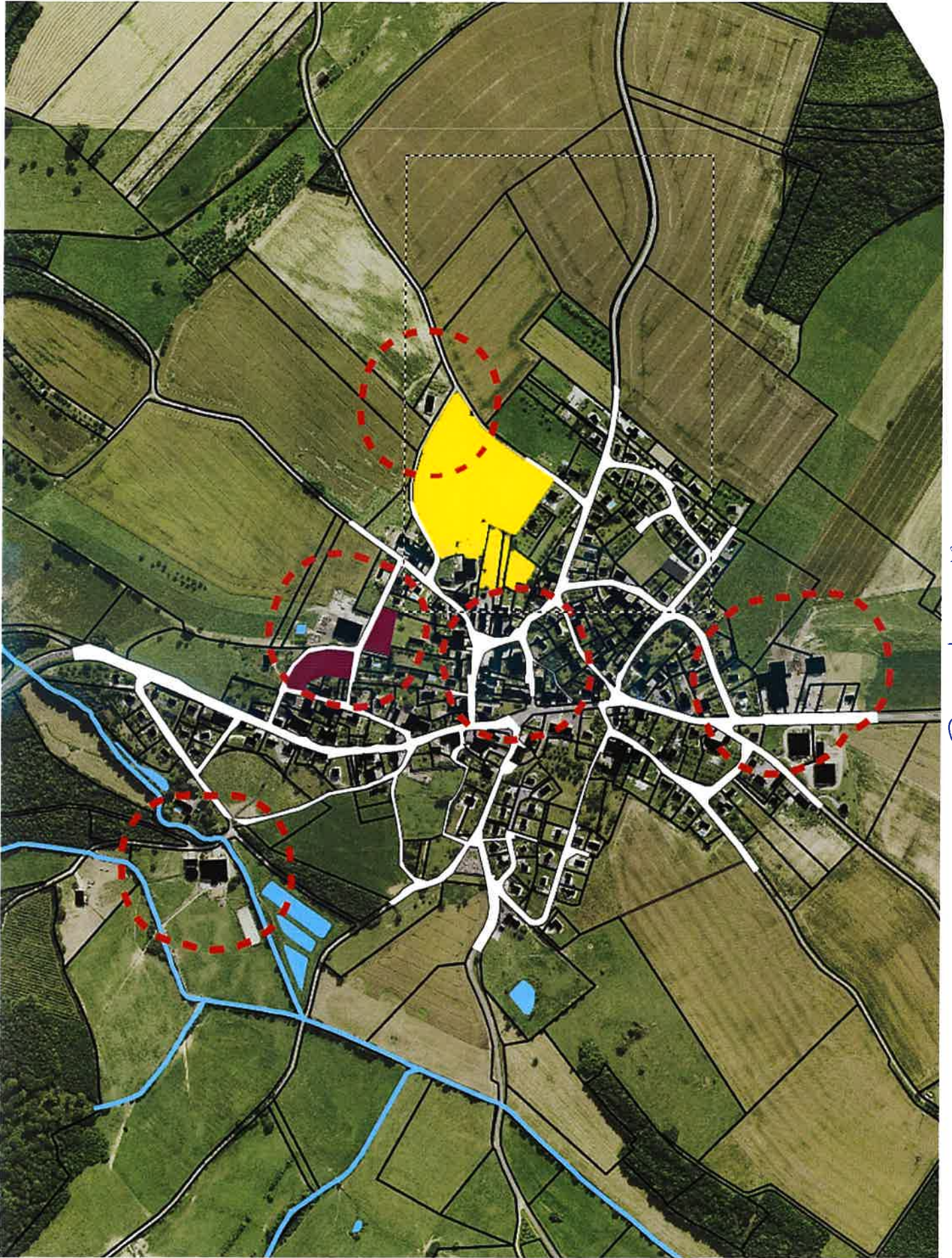
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006

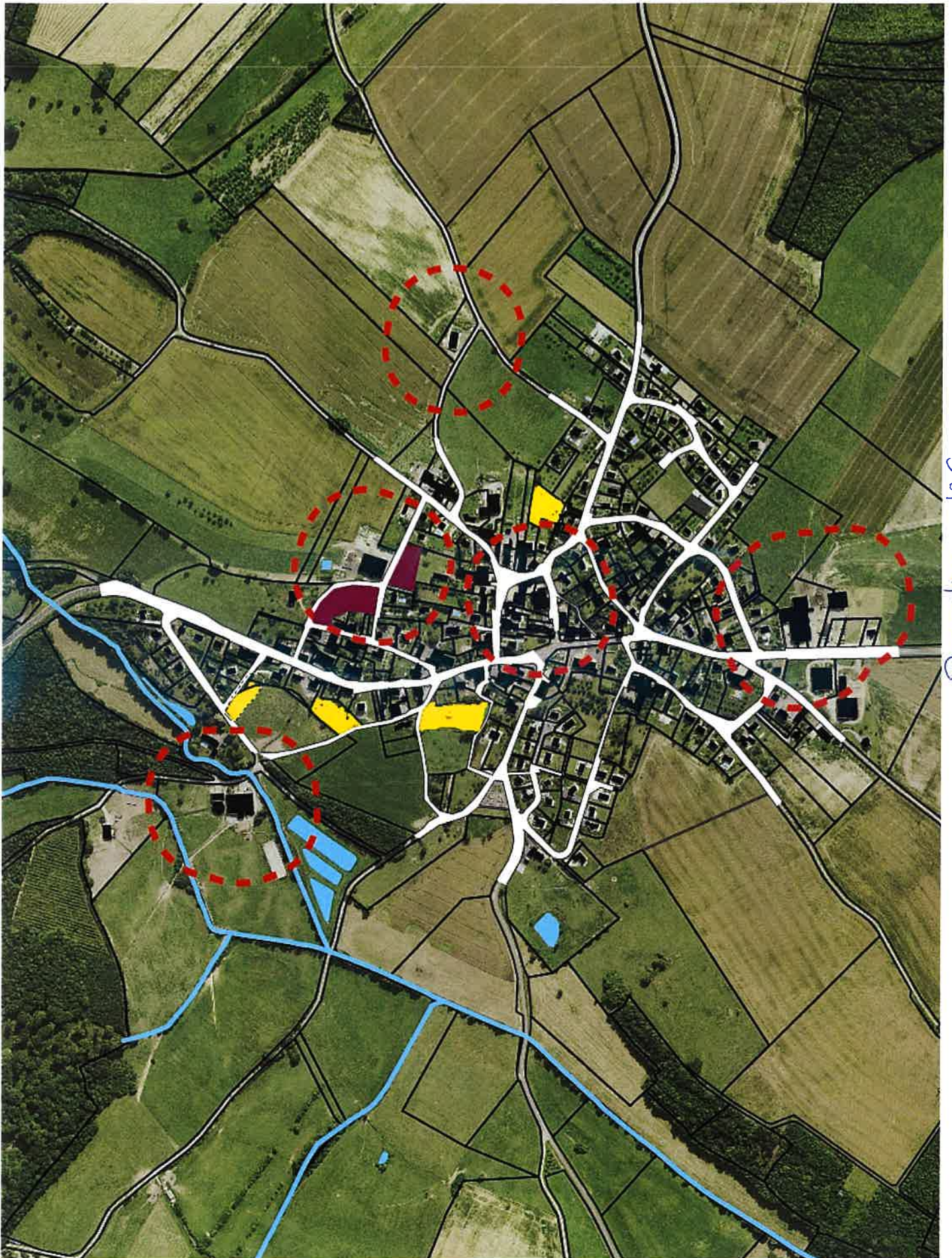




Proposition N°5

REÇU EN PREFECTURE  
le 12/04/2018  
Application agréée E-legalite.com





Proposition N°6

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Autorisation d'ester en justice - Délégation au Maire**

Vu les articles L 2122-22, 11° et 16°, et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, une délégation générale du pouvoir d'ester en justice au profit de Monsieur le Maire est possible ;

Considérant que cette délégation peut s'appliquer systématiquement au cas où la Commune est demanderesse ou est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

Considérant l'opportunité de déléguer alors la fixation des rémunérations et la possibilité de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Mr Le Maire d'ester en justice :
  - en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
  - en demande devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- précise que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal le plus proche des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du C.G.C.T

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - COMMUNE DE BOUGNON (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21700079300018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNAL 20400 (3)**

**ANNEE 2018**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	37
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	39
D2 - Arrêté et signatures	40

## COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET COMMUNAL 20400 - BP - 2018

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 079	<b>COMMUNE DE BOUGNON</b> <b>BUDGET COMMUNAL 20400</b>	<b>BP</b> <b>2018</b>
--------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	517 063,00	227 775,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 289 288,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		517 063,00	517 063,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	327 808,00	380 392,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 52 584,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		380 392,00	380 392,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>897 455,00</b>	<b>897 455,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	56 900,00	0,00	52 050,00	52 050,00	52 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 600,00	0,00	54 165,00	54 165,00	54 165,00
014	Atténuations de produits	45 332,00	0,00	45 332,00	45 332,00	45 332,00
65	Autres charges de gestion courante	48 180,00	0,00	45 702,00	45 702,00	45 702,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>203 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 249,00</b>	<b>197 249,00</b>	<b>197 249,00</b>
66	Charges financières	11 892,00	0,00	10 446,00	10 446,00	10 446,00
67	Charges exceptionnelles	101,00	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>230 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 795,00</b>	<b>222 795,00</b>	<b>222 795,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	290 988,00	0,00	279 643,00	279 643,00	279 643,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	15 032,00	0,00	14 625,00	14 625,00	14 625,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>306 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>536 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517 063,00</b>	<b>517 063,00</b>	<b>517 063,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>517 063,00</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 870,00	0,00	31 720,00	31 720,00	31 720,00
73	Impôts et taxes	92 705,00	0,00	96 905,00	96 905,00	96 905,00
74	Dotations et participations	74 200,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>228 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 325,00</b>	<b>227 325,00</b>	<b>227 325,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 915,00	0,00	450,00	450,00	450,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>231 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>231 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>289 288,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>517 063,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<p style="text-align: center;"><b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b></p>	<p><b>294 268,00</b></p>
--	--------------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 650,00	0,00	28 375,00	28 375,00	28 375,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 100,00	0,00	70 950,00	70 950,00	70 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	208 225,00	0,00	185 547,00	185 547,00	185 547,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>351 975,00</b>	<b>0,00</b>	<b>284 872,00</b>	<b>284 872,00</b>	<b>284 872,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 415,00	0,00	42 936,00	42 936,00	42 936,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>41 415,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 936,00</b>	<b>42 936,00</b>	<b>42 936,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>393 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>393 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>52 584,00</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	64 500,00	0,00	10 340,00	10 340,00	10 340,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>64 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 340,00</b>	<b>10 340,00</b>	<b>10 340,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	21 870,00	0,00	22 200,00	22 200,00	22 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 641,00	0,00	52 584,00	52 584,00	52 584,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>27 511,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 784,00</b>	<b>75 784,00</b>	<b>75 784,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>92 011,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 124,00</b>	<b>86 124,00</b>	<b>86 124,00</b>

**COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET COMMUNAL 20400 - BP - 2018**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	290 988,00		279 643,00	279 643,00	279 643,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	15 032,00		14 625,00	14 625,00	14 625,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>306 020,00</b>		<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>398 031,00</b>	<b>0,00</b>	<b>380 392,00</b>	<b>380 392,00</b>	<b>380 392,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>294 268,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	52 050,00		52 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 165,00		54 165,00
014	Atténuations de produits	45 332,00		45 332,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 702,00		45 702,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 446,00	0,00	10 446,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	14 625,00	14 625,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		279 643,00	279 643,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>222 795,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>517 063,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>517 063,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	42 936,00	0,00	42 936,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	28 375,00	0,00	28 375,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	70 950,00	0,00	70 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	185 547,00	0,00	185 547,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>327 808,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 808,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>52 584,00</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 200,00		9 200,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	31 720,00		31 720,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	96 905,00		96 905,00
74	Dotations et participations	62 000,00		62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00	0,00	27 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	450,00	0,00	450,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>227 775,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 775,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>289 288,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>517 063,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	22 200,00	0,00	22 200,00
13	Subventions d'investissement	10 340,00	0,00	10 340,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		14 625,00	14 625,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		279 643,00	279 643,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>33 540,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>327 808,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>52 584,00</b>
-----------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>56 900,00</b>	<b>52 050,00</b>	<b>52 050,00</b>
60612	Energie - Electricité	7 600,00	6 100,00	6 100,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	150,00	150,00
60621	Combustibles	7 500,00	8 400,00	8 400,00
60622	Carburants	250,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	350,00	350,00
60633	Fournitures de voirie	100,00	150,00	150,00
60636	Vêtements de travail	250,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	750,00	500,00	500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	100,00	50,00	50,00
611	Contrats de prestations de services	220,00	850,00	850,00
6135	Locations mobilières	100,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 400,00	8 000,00	8 000,00
61524	Entretien bois et forêts	100,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	130,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	4 500,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	4 350,00	4 500,00	4 500,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	150,00	150,00
6188	Autres frais divers	50,00	50,00	50,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	200,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 950,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	400,00	400,00
6262	Frais de télécommunications	1 450,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	6 000,00	650,00	650,00
6288	Autres services extérieurs	2 850,00	2 800,00	2 800,00
63512	Taxes foncières	2 100,00	2 100,00	2 100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>52 600,00</b>	<b>54 165,00</b>	<b>54 165,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	455,00	385,00	385,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	75,00	50,00	50,00
6411	Personnel titulaire	29 050,00	28 700,00	28 700,00
6413	Personnel non titulaire	1 180,00	1 100,00	1 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 600,00	13 570,00	13 570,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 500,00	5 550,00	5 550,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	70,00	200,00	200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 300,00	3 350,00	3 350,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	550,00	300,00	300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	100,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	820,00	860,00	860,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>45 332,00</b>	<b>45 332,00</b>	<b>45 332,00</b>
739211	Attributions de compensation	45 332,00	45 332,00	45 332,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>48 180,00</b>	<b>45 702,00</b>	<b>45 702,00</b>
6531	Indemnités	25 000,00	25 700,00	25 700,00
6533	Cotisations de retraite	800,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	7 880,00	8 102,00	8 102,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 500,00	2 100,00	2 100,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	2 700,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	6 800,00	6 800,00	6 800,00
65888	Autres	2 500,00	2 000,00	2 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>203 012,00</b>	<b>197 249,00</b>	<b>197 249,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>11 892,00</b>	<b>10 446,00</b>	<b>10 446,00</b>

**COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET COMMUNAL 20400 - BP - 2018**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 892,00	10 446,00	10 446,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>101,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	101,00	100,00	100,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>230 005,00</b>	<b>222 795,00</b>	<b>222 795,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>290 988,00</b>	<b>279 643,00</b>	<b>279 643,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>15 032,00</b>	<b>14 625,00</b>	<b>14 625,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	15 032,00	14 625,00	14 625,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>306 020,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>306 020,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>536 025,00</b>	<b>517 063,00</b>	<b>517 063,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>			<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>517 063,00</b>
--	--	--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>50,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>9 200,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	50,00	9 200,00	9 200,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>35 870,00</b>	<b>31 720,00</b>	<b>31 720,00</b>
7022	Coupes de bois	20 000,00	15 000,00	15 000,00
7023	Menus produits forestiers	200,00	200,00	200,00
7024	Remboursement forfaitaire TVA	990,00	1 690,00	1 690,00
7025	Taxes d'affouage	1 900,00	1 750,00	1 750,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	800,00	800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	750,00	950,00	950,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	230,00	230,00	230,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	2 300,00	2 200,00	2 200,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	8 500,00	8 900,00	8 900,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>92 705,00</b>	<b>96 905,00</b>	<b>96 905,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	85 000,00	88 500,00	88 500,00
73221	FNGIR	1 205,00	1 205,00	1 205,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	200,00	200,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	6 500,00	7 000,00	7 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>74 200,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	45 000,00	43 000,00	43 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	10 500,00	11 650,00	11 650,00
742	Dot. aux élus locaux	2 800,00	3 000,00	3 000,00
74718	Autres participations Etat	2 700,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	9 250,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	50,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	1 500,00	1 300,00	1 300,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 500,00	1 100,00	1 100,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	900,00	1 950,00	1 950,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>26 000,00</b>	<b>27 500,00</b>	<b>27 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	26 000,00	27 500,00	27 500,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>228 825,00</b>	<b>227 325,00</b>	<b>227 325,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 915,00</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 915,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	450,00	450,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>231 740,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>231 740,00</b>	<b>227 775,00</b>	<b>227 775,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>289 288,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>517 063,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>37 650,00</b>	<b>28 375,00</b>	<b>28 375,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	36 700,00	27 500,00	27 500,00
2051	Concessions, droits similaires	950,00	875,00	875,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>106 100,00</b>	<b>70 950,00</b>	<b>70 950,00</b>
2117	Bois et forêts	0,00	5 800,00	5 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 200,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	1 800,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 600,00	11 800,00	11 800,00
2132	Immeubles de rapport	30 500,00	20 850,00	20 850,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	25 000,00	25 000,00
21534	Réseaux d'électrification	500,00	500,00	500,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	1 000,00	1 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 600,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 900,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	4 500,00	4 500,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>208 225,00</b>	<b>185 547,00</b>	<b>185 547,00</b>
2313	Constructions	0,00	185 547,00	185 547,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	208 225,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>351 975,00</b>	<b>284 872,00</b>	<b>284 872,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>41 415,00</b>	<b>42 936,00</b>	<b>42 936,00</b>
1641	Emprunts en euros	40 415,00	41 936,00	41 936,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>41 415,00</b>	<b>42 936,00</b>	<b>42 936,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>393 390,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>393 390,00</b>	<b>327 808,00</b>	<b>327 808,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>52 584,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	64 500,00	10 340,00	10 340,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 000,00	9 000,00	9 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 350,00	1 340,00	1 340,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	52 350,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	1 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>64 500,00</b>	<b>10 340,00</b>	<b>10 340,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 511,00	74 784,00	74 784,00
10222	FCTVA	15 870,00	22 200,00	22 200,00
10223	TLE	6 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 641,00	52 584,00	52 584,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>27 511,00</b>	<b>75 784,00</b>	<b>75 784,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>92 011,00</b>	<b>86 124,00</b>	<b>86 124,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	290 988,00	279 643,00	279 643,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	15 032,00	14 625,00	14 625,00
28031	Frais d'études	538,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	13 363,00	13 363,00	13 363,00
28051	Concessions et droits similaires	742,00	873,00	873,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	389,00	389,00	389,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>306 020,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>306 020,00</b>	<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>398 031,00</b>	<b>380 392,00</b>	<b>380 392,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>380 392,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					708 673,53									
1641 Emprunts en euros (total)					708 673,53									
0005000231	Crédit Mutuel	31/07/2004		31/07/2005	80 000,00	V		2,348	0,000		A	P	O	A-1
08727754	Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	08/07/2016	22/09/2016	22/11/2016	150 000,00	F		1,450	0,000		A	C	O	A-1
50139717	Caisse Française de Fincancement Local	28/03/2000		01/06/2001	228 673,53	F		6,000	0,000		A	P	O	A-1
550288842479	Crédit Agricole	03/10/2006		03/01/2007	250 000,00	F		3,900	0,000		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



**COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET COMMUNAL 20400 - BP - 2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>708 673,53</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		364 850,34					42 066,93	10 314,06	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		364 850,34					42 066,93	10 314,06	0,00	0,00
0005000231		0,00	A-1	44 781,89	12,00	V		0,000	3 227,61	90,91	0,00	0,00
08727754		0,00	A-1	130 251,53	12,00	F		0,000	9 176,74	1 888,65	0,00	0,00
50139717		0,00	A-1	53 291,29	3,00	F		0,000	16 739,32	3 197,48	0,00	0,00
550288842479		0,00	A-1	136 525,63	9,00	F		0,000	12 923,26	5 137,02	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET COMMUNAL 20400 - BP - 2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>364 850,34</b>					<b>42 066,93</b>	<b>10 314,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	364 850,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>41 936,00</b>	<b>I</b> <b>41 936,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>41 936,00</b>	<b>41 936,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	41 936,00	41 936,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>41 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 584,00</b>	<b>94 520,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>316 468,00</b>	<b>III 316 468,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>22 200,00</b>	<b>22 200,00</b>
10222	FCTVA	22 200,00	22 200,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>294 268,00</b>	<b>294 268,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	13 363,00	13 363,00
28051	Concessions et droits similaires	873,00	873,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	389,00	389,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	279 643,00	279 643,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>316 468,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 584,00</b>	<b>369 052,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 94 520,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 369 052,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 274 532,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>227 775,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		Subvention 2018	Associations boule de poils	Association	552,00
6574		Subvention 2018	Mission Locales Jeunes	Etablissement de droit public	607,20
6574		Subvention 2018	Anciens Combattants	Association	100,00
6574		Suivant projet déposé somme par élève	Coopérative scolaire RPI	Autre personne de droit public	12,00
6574		Voyages scolaires une fois par an	Divers	Personne physique	20,00
6574		Subvention 2018	ADMR - Aide à domicile	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention 2018	ADMR - Soins à Domicile	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention 2018 - permis ou aide étude	Particuliers	Personne physique	224,00
6574		Cartes jeunes par personnes	CIJ	Entreprise	8,00
6574		Gratuité scolaire collégien	Divers	Entreprise	12,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique 2ème classe	C	TECH		0,00	A 3-4	CDI CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	618 600,00	0,00	5,92	0,00	36 621,00	0,00
TFPB	362 400,00	0,00	11,85	0,00	42 944,00	0,00
TFPNB	30 800,00	0,00	28,89	0,00	8 898,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 011 800,00</b>	<b>0,00</b>			<b>88 463,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2018

Présenté par Le Maire (1),

A Bougnon, le 06/04/2018

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Bougnon, le 06/04/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSHENRY Bernard	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21700079300042</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE COMMUNE DE BOUGNON</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : BUDGET Eau & Assainissement 242 (2)

**ANNEE 2018**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	25
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	27
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	28
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	119 610,00	89 485,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 125,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		119 610,00	119 610,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	1 188 035,00	1 081 855,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 106 180,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		1 188 035,00	1 188 035,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 307 645,00</b>	<b>1 307 645,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	43 210,00	0,00	33 005,00	33 005,00	33 005,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 065,00	0,00	9 050,00	9 050,00	9 050,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>52 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 555,00</b>	<b>42 555,00</b>	<b>42 555,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5,00		6,00	6,00	6,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>52 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 061,00</b>	<b>53 061,00</b>	<b>53 061,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	23 734,00		33 601,00	33 601,00	33 601,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	32 910,00		32 948,00	32 948,00	32 948,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>56 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>109 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 610,00</b>	<b>119 610,00</b>	<b>119 610,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	87 095,00	0,00	88 085,00	88 085,00	88 085,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>89 595,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>89 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 394,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>91 039,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 485,00</b>	<b>89 485,00</b>	<b>89 485,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>30 125,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>65 149,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00	0,00	4 342,00	4 342,00	4 342,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	1 170 578,00	1 170 578,00	1 170 578,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	90 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>131 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 174 920,00</b>	<b>1 174 920,00</b>	<b>1 174 920,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	11 715,00	11 715,00	11 715,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 715,00</b>	<b>11 715,00</b>	<b>11 715,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>131 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 186 635,00</b>	<b>1 186 635,00</b>	<b>1 186 635,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 394,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 394,00</b>		<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>133 244,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 188 035,00</b>	<b>1 188 035,00</b>	<b>1 188 035,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	500 475,00	500 475,00	500 475,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	512 131,00	512 131,00	512 131,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 012 606,00</b>	<b>1 012 606,00</b>	<b>1 012 606,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	889,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 015 306,00</b>	<b>1 015 306,00</b>	<b>1 015 306,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	23 734,00		33 601,00	33 601,00	33 601,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	32 910,00		32 948,00	32 948,00	32 948,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>56 644,00</b>		<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 081 855,00</b>	<b>1 081 855,00</b>	<b>1 081 855,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>106 180,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>65 149,00</b>
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 005,00		33 005,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	9 050,00		9 050,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6,00	32 948,00	32 954,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		33 601,00	33 601,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>53 061,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>119 610,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 400,00	1 400,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 715,00	0,00	11 715,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 342,00	0,00	4 342,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 170 578,00	0,00	1 170 578,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 186 635,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 188 035,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 085,00		88 085,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 400,00	1 400,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>88 085,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>89 485,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>30 125,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	2 700,00	0,00	2 700,00
13	Subventions d'investissement	500 475,00	0,00	500 475,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	512 131,00	0,00	512 131,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		32 948,00	32 948,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		33 601,00	33 601,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 015 306,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>1 081 855,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>106 180,00</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>43 210,00</b>	<b>33 005,00</b>	<b>33 005,00</b>
605	Achats d'eau	19 620,00	15 820,00	15 820,00
61523	Entretien, réparations réseaux	6 930,00	500,00	500,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	1 500,00	1 500,00
618	Divers	1 200,00	1 400,00	1 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	100,00	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
628	Divers	13 810,00	13 635,00	13 635,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>9 065,00</b>	<b>9 050,00</b>	<b>9 050,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	6 010,00	6 000,00	6 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	3 055,00	3 050,00	3 050,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>150,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	150,00	150,00
6542	Créances éteintes	0,00	350,00	350,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>52 425,00</b>	<b>42 555,00</b>	<b>42 555,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>5,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5,00	6,00	6,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>52 930,00</b>	<b>53 061,00</b>	<b>53 061,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>23 734,00</b>	<b>33 601,00</b>	<b>33 601,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>32 910,00</b>	<b>32 948,00</b>	<b>32 948,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	32 910,00	32 948,00	32 948,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>56 644,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>56 644,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>109 574,00</b>	<b>119 610,00</b>	<b>119 610,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>87 095,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>
7011	Eau	37 700,00	36 250,00	36 250,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	6 160,00	6 020,00	6 020,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	28 996,00	29 050,00	29 050,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7064	Locations de compteurs	10 039,00	10 165,00	10 165,00
7068	Autres prestations de services	1 200,00	3 600,00	3 600,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>89 595,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
771	Produits exception. / opérations gestion	50,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>89 645,00</b>	<b>88 085,00</b>	<b>88 085,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>1 394,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
777	Quote-part subv invest transf opte résul	1 394,00	1 400,00	1 400,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 394,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>91 039,00</b>	<b>89 485,00</b>	<b>89 485,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>30 125,00</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 610,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>16 500,00</b>	<b>4 342,00</b>	<b>4 342,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	16 500,00	4 342,00	4 342,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 170 578,00</b>	<b>1 170 578,00</b>
2156	Matériel spécifique d'exploitation	25 000,00	1 170 578,00	1 170 578,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>90 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	90 350,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>131 850,00</b>	<b>1 174 920,00</b>	<b>1 174 920,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>11 715,00</b>	<b>11 715,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	11 715,00	11 715,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>11 715,00</b>	<b>11 715,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>131 850,00</b>	<b>1 186 635,00</b>	<b>1 186 635,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>1 394,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>1 394,00</i>	<i>1 400,00</i>	<i>1 400,00</i>
1391	Subventions d'équipement	1 394,00	1 400,00	1 400,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 394,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>133 244,00</b>	<b>1 188 035,00</b>	<b>1 188 035,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>500 475,00</b>	<b>500 475,00</b>
131	Subvention d'équipement	0,00	500 475,00	500 475,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>512 131,00</b>	<b>512 131,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	512 131,00	512 131,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 012 606,00</b>	<b>1 012 606,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>889,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>
10222	FCTVA	889,00	2 700,00	2 700,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>889,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>889,00</b>	<b>1 015 306,00</b>	<b>1 015 306,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>23 734,00</b>	<b>33 601,00</b>	<b>33 601,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>32 910,00</b>	<b>32 948,00</b>	<b>32 948,00</b>
2812	Agencements, aménagements de terrains	2 769,00	2 769,00	2 769,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	13 782,00	13 820,00	13 820,00
2818	Autres immobilisations corporelles	16 359,00	16 359,00	16 359,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>56 644,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>56 644,00</b>	<b>66 549,00</b>	<b>66 549,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>57 533,00</b>	<b>1 081 855,00</b>	<b>1 081 855,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>106 180,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 188 035,00</b>
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

## COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET Eau & Assainissement 242 - BP - 2018

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

**COMMUNE DE BOUGNON - BUDGET Eau & Assainissement 242 - BP - 2018**

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>13 115,00</b>	<b>I</b> <b>13 115,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>11 715,00</b>	<b>11 715,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 715,00	11 715,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 400,00	1 400,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>13 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 115,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>88 085,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2018

Présenté par (1) Le Président,

A Bougnon le 06/04/2018

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Bougnon, le 06/04/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSHENRY Bernard	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.